

acte publié le 02.10.2023

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 195/2023

### DECISION DU MAIRE

**Signature de la proposition financière de DE LAGE pour le leasing du copieur de la mairie annexe de Saint Germain Village allant du 20 juillet 2023 au 30 juin 2024.**

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L. 2194-1 du Code de la Commande publique,  
, Vu l'article R. 2194-6 du Code de la Commande publique,  
Vu la délibération du Conseil Municipal 101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,

**Considérant** que le leasing du copieur est essentiel au bon fonctionnement de la mairie annexe de Saint Germain Village.

**Le Maire** décide de signer la proposition financière de la société DE LAGE Landen Leasing S.A.S, Tour Europlaza, 20 avenue André Prothin, 92927 La Défense Cedex, d'un montant de 3000€ HT par trimestre, soit 3600€ TTC par trimestre allant du 20 juillet 2023 au 30 juin 2024.

Fait à Pont-Audemer, le 2 octobre 2023

Le Maire.

